Culture Presse
Union des commerçants des loisirs et de la presse

Assemblée des marchands de Nancy - un grand point sur la réforme de la loi Bichet

mer 24/07/2019 - 16:48

Un vent de fraîcheur et de renouveau commercial a soufflé sur l'assemblée des marchands de presse réunis mercredi 26 juin à Houdemont à l'invitation de Jean-Luc JOFFIN, Président de la délégation locale de Culture Presse. C'est en effet le projet novateur de réforme de la loi qui organise la distribution de la presse en France qui a été au cœur des discussions. Avec à la clé, une plus grande marge de manœuvre accordée aux points de vente pour gérer cette activité.

Loi Bichet : présence du rapporteur de la réforme à l'Assemblée nationale

C'est le rapporteur du projet de loi devant l'Assemblée Nationale, le député de Meurthe-et-Moselle **Laurent GARCIA** qui s'est fait lui-même l'avocat d'une révision de la loi Bichet - datant de 1947 - afin de faire face aux défis actuels : **les difficultés économiques de Presstalis**, la principale messagerie, et la baisse structurelle des ventes de presse papier. En premier lieu, il a rassuré l'assistance au sujet du **maintien des valeurs de liberté de la diffusion de la presse et du pluralisme** comme fondements du nouveau système de distribution. A noter son insistance à ne pas mettre en péril l'avenir de la filière et d'assurer la **pérennité des marchands de presse** qui contribuent tant au maintien du lien social et à la diffusion de l'information et de la culture auprès de tous les citoyens.

Culture Presse – l'organisation professionnelle représentative des 22600 marchands -, par la voix de son directeur général Philippe Di Marzio, se réjouit d'avoir réussi à déjouer les tentatives de dérégulation totale du secteur, qui auraient sonné la mort du réseau des marchands spécialistes indépendants, en ouvrant la voie à des implantations ciblées dans la grande distribution et en privilégiant les meilleures ventes au détriment de la diversité de l'offre.

Les éditeurs vont pouvoir continuer à diffuser les titres d'information politique et générale (IPG, 50 titres nationaux) dans l'ensemble du réseau de vente. De même, l'accès des points de vente reste ouvert à tous les titres agréés par la Commission Paritaire (CPPAP) – ce sont les publications bénéficiant des aides à la presse (aides postales, tva réduite à 2,10 %) -. En revanche, la nouveauté réside dans le **droit accordé aux marchands de refuser la mise en vente des autres produits** ne répondant pas à la définition stricte du produit presse édictée en 1986. Comme Jean-Luc JOFFIN l'a précisé, il n'est pas question de se tirer une balle dans le pied et de refuser des titres vendeurs, comme les titres **ludiques** ou les **encyclopédies**. Mais les magazines ne respectant pas les règles professionnelles ou bien ne répondant pas aux attentes de la clientèle pourront éventuellement ne pas être mis en vente, **au bénéfice des autres titres** qui disposeront ainsi d'une meilleure exposition dans les linéaires. De même, en ce qui concerne les titres CPPAP, des mesures d'**assortiment** vont donner aux marchands la faculté de limiter ou de développer certaines familles de presse en fonction du linéaire disponible et de l'environnement commercial du point de vente. Reste aux acteurs de la filière à se mettre d'accord sur un mode d'assortiment simple et efficace, en tenant compte des contraintes actuelles du système d'information vieillissant de la filière.

En attendant le vote de la loi prévu le 22 juillet prochain, Laurent GARCIA a insisté sur le pouvoir de sanction dont disposera la nouvelle autorité de régulation du secteur, à savoir l'Autorité de Régulation des communications électroniques et des postes (**ARCEP**). Il reviendra aussi à cette instance d'une part de **réguler la rémunération des marchands**, et d'autre part d'agréer le cas échéant les sociétés de distribution qui pourraient venir concurrencer les messageries actuelles mais pas avant 2023, dans le strict respect d'un cahier des charges garantissant **l'unicité du réseau, c'est-à-dire la possibilité pour un éditeur d'être livré partout en France**.

Les partenaires de l'Est

Les représentants des quotidiens régionaux (L'Est Républicain et Vosges Matin) ont eux aussi annoncé un vent de nouveautés avec le passage en « tout quadri » prévu en 2021 et le lancement de hors-séries en lien avec les anniversaires des journaux locaux. Sans oublier les magazines de niches dans les domaines du patrimoine, de jeux, de la santé et des autres projets (« Balades » et « A table ! »).

Les nombreux partenaires présents ont manifesté leur intérêt à l'égard du réseau de vente: Bayard Presse, CMI, Mandadori, Guy Hachette, Presstalis, Fdj, NAP, Fiducial, La Macif, Bimédia, Nhoss...